

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.**

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Déclaration de projet	Charbonnières-les-Vieilles

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	-
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	-

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Mairie de Charbonnières les Vieilles
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie au 2, rue de la Trinité 63410 Charbonnières-les-Vieilles / 04 73 86 63 07 charbovie.mairie@wanadoo.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCoT du Pays des Combrailles approuvé le 10/09/2010 Pas de procédure de révision du SCoT en cours

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	PLU approuvé le 25/04/2014 ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1076
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	3262 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	2.33 ha
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Zones urbaines : 109.33 ha Zones à urbaniser : 5.35 ha Zones agricoles : 1682.64 ha Zones naturelles : 1464.68 Le projet a pour objet de modifier le plan de zonage pour : - Supprimer une zone N* d'une superficie de 0.7ha - Créer une zone N* d'une superficie de 2.33 ha correspondant en grande majorité à de l'espace déjà aménagé (voirie départementale).

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<b>Annexe à joindre</b> : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
<b>Rappel des grandes orientations du PADD du PLU actuel :</b> Permettre un développement résidentiel adapté aux grands enjeux de développement du Pays des Combrailles. Soutenir et promouvoir l'économie locale pour renforcer la mixité fonctionnelle du territoire (habitat, emplois agricoles, artisanaux et tertiaires, services, loisirs et développement touristique). Proposer un mode de développement respectueux des atouts paysagers et environnementaux de la commune et de son identité rurale.	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
<b>Annexe à joindre</b> : délibération engageant la procédure	

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Objectif : permettre le réaménagement des parkings du Gour de Tazenat, site touristique phare du département du Puy-de-Dôme : les parkings actuels présentent une dangerosité importante en obligeant la circulation des visiteurs sur la RD19. Ils sont dégradés, mal intégrés à l'environnement du Gour et ne mettent pas en valeur le site. L'objectif de cette opération est ainsi d'améliorer l'accueil des visiteurs par des aménagements sécurisés et intégrés paysagèrement côté Gour, avec des cheminements piétons protégés de la circulation automobile, et d'augmenter la capacité de stationnement.

**Travaux** : remodelage, réfection et sécurisation des parkings déjà existant le long de la RD19 ; remise à l'état naturel d'une partie des parkings existants avec installation d'aménagements de loisirs et paysagers

Le PLU actuellement opposable prévoyait déjà une zone spécifique N\* pour l'augmentation de la capacité du stationnement autour du Gour de Tazenat. Toutefois, cette zone est mal située car :

- Elle est trop éloignée du Gour de Tazenat et non situé sur l'axe principal de desserte : emplacement non attractif pour répondre au besoin de stationnement (plus de 300 m)
- Du fait de sa localisation, sur un terrain en pente, elle nécessiterait des terrassements/mouvements de terrain importants, visibles depuis le Gour de Tazenat.

- ⇒ Suppression d'une zone naturelle N\* existante, représentant une surface de 0.7 ha au profit d'une zone naturelle N
- ⇒ Création d'une zone naturelle N\* sur les abords de la route départementale pour la création d'espaces de stationnement et d'une parcelle aux abords de cette route (représentant 0.9 ha) : surface totale avec RD : 2.33 ha

### 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

### 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles naturels et forestiers  Avis de la Commission des Sites
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

### 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>	X		Commune inscrite en zone de montagne
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?  <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?  <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		SDAGE Loire Bretagne  SAGE Allier Aval

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de Communes de Combrailles Sioule et Morge Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
Le projet d'aménagement d'espace de stationnement faisant l'objet de la présente déclaration de projet, est situé le long de la RD19, sur le secteur de Tazenat

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	• Commune rurale
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	- Ne prévoit pas la création de logement
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	- Non concerné
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	- Non Concerné
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	- Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	- Aucune
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	- Non concerné
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	- Non concerné

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	- Non concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	- Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	- Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	- Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	- Non concerné
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
-	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		<p><i>Déclaration à la PAC</i></p> <p><i>La parcelle G1127-1126 faisant l'objet d'un classement en zone N*, représentant une surface de 0.9 ha est actuellement exploitée en prairie de fauche.</i></p> <p><i>La parcelle 104 faisant l'objet d'un classement en zone N* d'une superficie de 0.06 ha est actuellement exploitée en céréale. Néanmoins, il s'agit d'une toute petite parcelle.</i></p> <p><i>Toutefois, le projet prévoit également la suppression de la zone N* existante, également classée à la PAC en prairie de fauche, pour une surface de 0.7 ha.</i></p> <p><i>Le projet prévoit donc une consommation d'espace agricole de l'ordre de 0.2 ha.</i></p> <p><i>La parcelle G1127-1126 est située dans le périmètre du site inscrit du Gour de Tazenat. Le projet prévoit qu'elle accueille le parking de délestage estival. Cette parcelle appartient à une exploitation domiciliée à Neuf l'Eglise réalisant un élevage de vaches allaitantes charolaises. Des discussions sont en cours pour la réalisation d'un échange amiable de parcelles avec la commune de Charbonnières les Veilles.</i></p> <p><i>L'ensemble de la commune est concerné par 3 AOC-AOP : bleu d'Auvergne, Saint-Nectaire et Fourme d'Ambert</i></p>
Des espaces boisés ?		X	- Non concerné
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou			<i>La création de la zone N* sera réalisé sur une zone actuellement classée en zone N. Une partie de l'emprise du projet se trouve</i>

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers		
agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		<p>dans un corridor écologique classé au titre des continuités écologiques.</p> <p>Le rapport de présentation indique que les corridors écologiques ont été identifiés sur le plan de zonage à partir d'une méthodologie prenant un périmètre de 50 m autour des cours d'eau et gour de Tazenat. De plus, le règlement ne prévoit pas de prescriptions spécifiques applicable à l'intérieur de ces corridors.</p> <p>La partie du projet concernée par ces corridors ne remet pas en cause la préservation du cours d'eau concerné ou sa ripisylve.</p>
Complétez si nécessaire		
<p>Sur l'ensemble des 2.3 ha concerné par le projet, et engendrant la création d'une zone N* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.17 ha correspond à des espaces déjà aménagés puisqu'il s'agit de l'emprise de la route départementale et des espaces de parking déjà existant.</li> <li>- 1.16 ha correspond à des abords de la route départementale, espace agricole ou naturel et à 1 parcelle de 0.9 ha pour la création d'espaces de stationnement temporaire (espace non imperméabilisé).</li> <li>- L'emprise du projet située dans le périmètre de corridor écologique correspond à de l'espace périphérique à la route départementale, pour 1860 m<sup>2</sup>, soit 8% de l'emprise de la zone N*. Comme évoqué précédemment, le projet d'aménagement du parking ne remet pas en cause ce corridor, dans la mesure où aucune réglementation spécifique à la préservation de ce corridor ne figure dans le règlement ; et où le projet ne se situe pas aux abords immédiats du cours d'eau et sur sa ripisylve. Concernant les abords du Gour de Tazenat, le plan de zonage identifie le corridor selon un recul de 50 m. Toutefois, le projet ne remet pas en cause la préservation des abords immédiats du Gour.</li> </ul> <p>Le projet prévoit donc la suppression d'une zone N* existante, représentant 0.7 ha de surface agricole au profit d'une nouvelle zone N* représentant une consommation d'espace de 1.16 ha.</p> <p>L'emprise de la futur zone N* de 2.33 ha représente 0.15% des zones naturelles du PLU (N, NL, NC) et 0.07% du territoire communal.</p>		

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
<p>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</p> <p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
Un parc naturel national ou régional ?	X		PNR des Volcans d'Auvergne
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	<p>Si l'emprise du projet n'est pas directement concernée par une ZNIEFF, elle se situe néanmoins à proximité immédiate de la ZNIEFF Gour de Tazenat.</p> <p>La parcelle la plus proche de la ZNIEFF, parcelle n°1127 est dédiée à la réalisation d'un parking non imperméabilisé, servant ponctuellement pendant la période de fréquentation la plus forte. L'impact sur la ZNIEFF est donc très modéré.</p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>	X		<p>Environ 8% de l'emprise totale de la zone N* future correspond à un corridor écologique.p</p> <p>Une partie de la zone est également concernée par une zone potentielle humide identifiée par le SAGE. Toutefois des investigations complémentaires ont montré l'absence de zone humide sur le site du projet.</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a></p> <p><a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a></p> <p><a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p>Protection des secteurs remarquables comme la vallée de la Morge, le Gour de Tazenat.</p> <p>Maintien du rapport entre espaces ouverts et espaces fermés ; donc maintien d'une activité agricole gestionnaire des espaces ouverts.</p> <p>Maintien des continuités écologiques par le biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-de trames vertes (haies, bords de chemins, mais aussi espaces prairiaux) : identification comme élément remarquable du paysage</li> <li>- trames bleues (rivières, ruisseaux, et cours d'eau temporaires, zones humides, mares de village) : protection des abords sur une bande de l'ordre de 50 m.</li> </ul> <p>Préservation de la qualité des eaux superficielles.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>			<p>Le Gour de Tazenat est identifié comme un plan d'eau à préserver, il est bordé à ses abords immédiats (en particulier à l'Est au droit du croissant des projections explosives) par des espaces identifiés comme un réservoir de biodiversité à préserver.</p> <p>Le site concerné par la déclaration de projet est inscrit au sein d'un espace identifié comme un corridor écologique diffus à préserver.</p>

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	X		Site Inscrit du Gour de Tazenat
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>	X		Site Inscrit du Gour de Tazenat
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCOT, charte de parc, atlas de paysage... ?			Le SCOT des Combrailles identifie le Gour de Tazenat comme un espace naturel remarquable, un élément de repère naturel et un site touristique remarquable.  Le PNR identifie le Gour de Tazenat comme maars à mettre en valeur et préserver. Il fixe comme objectif de révéler sa genèse géomorphologique et son façonnage historique et culturel par une scénographie cohérente des projets avec les spécificités des lieux.  Le projet s'inscrit pleinement dans la volonté de mettre en valeur ce Gour.
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?			Non concerné.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>			Non concerné car le projet vise à prendre en compte un phénomène existant : la fréquentation touristique du Gour de Tazenat : il s'agit de répondre au besoin existant.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?			Non
Complétez si nécessaire			



4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		X	
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	La commune est concernée par un risque de feu de forêt.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	La RD19 représente en période estivale un lieu de stationnement important, tout en restant avant tout un lieu de passage. L'encombrement des abords de la route départementale peu générer des risques concernant la sécurité des usagers. C'est pour lutter contre ces risques que le projet est lancé.
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		1 ligne régulière Transdôme assure la liaison Clermont-Ferrand via Riom 1 service de ramassage scolaire 1 service d'offre à la demande (Bus des Montagnes)
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

**Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :**

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date :	Monsieur le Maire Michaël BARÉ SIGNATURE
Lieu : CHARBONNIERES LES VIEILLES	

## ANNEXE 1

## Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier

Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple

Bureau d'études REALITES  
Marie Hélène CHATROUX ou Pierre Adrien NICOLAS  
[urbanisme@realites-be.fr](mailto:urbanisme@realites-be.fr)  
Tel : 04 77 67 83 06

Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel

Mairie  
2, rue de la Trinité  
63410 Charbonnières-les-Vieilles  
Tél : 04 73 86 63 07  
E-mail : charbovie.mairie@wanadoo.fr